

RÈGLEMENT

Appel à candidatures ouvert du **18 mars au 15 mai 2022 (23h, heure de Bucarest, GMT+2)**

L'appel à candidatures « Renforcement des compétences des enseignants des formations francophones en ECO » fait partie du projet « Développement des sciences en français en ECO » et répond aux objectifs stratégiques de l'Axe 4 - Formation des formateurs et innovation pédagogique de la stratégie AUF 2021-2025. Il s'adresse aux enseignants des universités membres de l'AUF en Europe centrale et orientale (cf. www.auf.org/les_membres/nos-membres/)¹ proposant des formations partiellement ou entièrement francophones, qui souhaitent renforcer leurs acquis pédagogiques et méthodologiques des disciplines enseignées.

1. OBJECTIFS

L'objectif de l'appel est le maintien d'un enseignement de qualité du et en français dans la région.

Les objectifs spécifiques sont :

- Développement et consolidation des compétences des enseignants du FLE/FOS dans le cadre de leur formation continue ;
- L'adaptation des méthodes et des contenus du FLE/FOS aux besoins des étudiants et aux exigences du marché via :
 - des modèles d'apprentissage hybride ;
 - une transposition didactique fondée sur l'analyse des pratiques et de leurs transformations ;
 - un plan de formation organisé autour des compétences renforcées des étudiants et des enseignants ;
 - un apprentissage par problèmes, une articulation solide entre théorie et pratique ;
 - une organisation modulaire et différenciée selon le public cible.

Les allocations de perfectionnement visent exclusivement les formations qui font partie d'un projet de développement professionnel et institutionnel.

2. CANDIDATURE

Conditions de candidature :

Le candidat doit :

- déposer le dossier complet en ligne sur formulaire.auf.org ;
- argumenter sa candidature et son intérêt du perfectionnement pour lui et pour son institution d'origine (lettre de motivation et CV) ;
- certifier de son statut d'enseignant de français dans un établissement membre de l'AUF en Europe centrale et orientale (avis motivé du responsable hiérarchique soulignant l'utilité de la formation pour l'établissement) ;
- présenter l'engagement de son établissement d'origine que le stage de perfectionnement sera intégré dans un projet de développement institutionnel (avis motivé du responsable hiérarchique soulignant l'utilité de la formation pour l'établissement) ;
- identifier la formation souhaitée dans un centre de formation certifié et présenter une preuve de la pré/inscription (devis/les factures) ;
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier. Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

¹ L'appui de la formation des enseignants de la République de Moldova est prévu dans le Plan National AUF-Moldova

3. DURÉE

Les formations doivent commencer entre le 1^{er} juin au plus tôt et le 31 décembre 2022 au plus tard, leur durée peut varier de quelques jours à plusieurs mois.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le processus de sélection se déroulera en trois étapes :

1. Vérification de la conformité administrative des dossiers ;
2. Évaluation des dossiers ;
3. Sélection et publication des candidatures retenues pour financement.

Les critères d'éligibilité des candidatures sont :

- la qualité scientifique du dossier (résultats, motivation, avis du responsable direct dans l'établissement d'origine) ;
- la cohérence de la demande avec les priorités et les besoins de l'université d'origine ;
- l'équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux candidat(e)s à qualité égale des dossiers).

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'AUF, les candidats retenus sont notifiés par courriel.

5. SOUTIEN DE L'AUF

Le soutien de l'AUF comprend au maximum une allocation forfaitaire de **500 €** qui couvrira toutes ou partie des dépenses liées à la formation (frais de formation, transport, logement, assurance). Si pour diverses raisons, la formation est annulée, ou si l'allocataire ne répond plus aux conditions d'attribution de l'allocation, l'AUF peut suspendre ou annuler le versement des sommes engagées.

La recherche, l'identification des formations incombe entièrement aux candidats ayant reçu l'avis favorable de la part de l'établissement de rattachement.

6. CALENDRIER

- **18 mars 2022** : lancement de l'appel
- **15 mai 2022** : clôture de l'appel
- **30 mai 2022** : publication des résultats et notification des candidats retenus
- **Juin- décembre 2022** : suivi des formations